

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

<u>Délibération n°</u>: **21.01.01**

Date de convocation: 25 janvier 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un Le 2 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	Х		
HUGON Christine	Х		
ITIER Jean-Paul	Х		
JEANJEAN René	Х		
MAURIN Olivier	Х		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		Х	M. Alain ASTRUC
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	Х		

ELECTRIFICATION

Versement de fonds de concours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26;

Vu les dispositions du Décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère ;

Monsieur le Président expose :

Suite aux demandes concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, dont la réalisation relève de la compétence du SDEE, des devis estimatifs ont été établis par ce dernier.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement de fonds de concours, selon les plans de financement suivants :

CC Gorges Causses Cévennes

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS zone d activités à Cocurès Commune de Bédoues-Cocurès	13 970.60 €	Participation du SDEE	12 224.27 €
		Fonds de concours de la communauté des	
		communes	1 746.33 €
		(15% devis hors taxes)	
Total	13 970.60 €	Total	13 970.60 €

Conjointement aux travaux d'extension, le SDEE réalisera entièrement à sa charge les travaux de renforcement du réseau existant d'un montant de 24 034,34€ TTC.

<u>Délibération n°</u> : **21.01.01**

Massegros Causses Gorges

Dépenses TTC		Recettes TTC		
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant	
	132 627.11 €	Participation du SDEE	88 418.07 €	
Enfouissement HT/BTS les Fonts		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	44 209.04 €	
Total	132 627.11 €	Total	132 627.11 €	
Dépenses TTC		Recettes TTC		
Dépenses TTC		Recettes TTC		
Dépenses TTC Nature des travaux	Montant	Recettes TTC Financement	Montant	
•	Montant		Montant 34 036.00 €	
•	Montant 51 054.00 €	Financement		

Prévenchères

Dépenses TTC		Recettes TTC		
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant	
Enfouissement HT-BTS quartier Devezou 33 333.92 €		Participation du SDEE	22 222.61	
	Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	11 111.31 €		
Total	33 333.92 €	Total	33 333.92 €	
Dépenses TTC		Recettes TTC		
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant	
		Participation du SDEE	23 216.00 €	
Génie civil quartier du Devezou	34 824.00 €	Participation du SDEE Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	23 216.00 € 11 608.00 €	

Saint-Léger de Peyre

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension PTC 2 parcelles à Sainte Lucie	l	Participation du SDEE	8 237,62 €
Extension BTS 3 parcelles à Sainte Lucie (soit 135mètres)		Fonds de concours de la commune (forfait 1000€ + 35mlx20€)	1 700,00 €
Total	9 937,62 €	Total	9 937,62 €

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTE la proposition de son Président ;

DEMANDE le versement des fonds de concours tel que définis ci-avant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

> Le Président Alain ASTRUC



